

5^{ème} semaine à rallonge

APLD

		Système 1		Système 2			EMB	UMS
		A	B	A	B	N		
Décembre	Vendredi 7							
	Vendredi 14					lib		A
	Mercredi 19							
	Judi 20							
	Vendredi 21							
Du lundi 24/12 au mercredi 2/01		5 ^{ème} semaine de congés payés						
Janvier	Judi 3							
	Vendredi 4							
	Lundi 7							
	Mardi 8							B
		Reste de janvier prévu sans chômage						

- Les départs (19 décembre) et retour (8 janvier), sont décalés pour certains salariés de la tournée B de ferrage, peinture, CPL et bout d'usine (voir affiches).
- Les ouvriers et ETAM en horaire de journée dépendant de la Direction industrielle sont en APLD les 20 et 21 décembre, 3, 4 et 7 janvier.
- La Direction veut pousser les salariés de DRD et les cadres de DI à poser des congés. Elle met la pression en supprimant les transports et les restos. **La CGT rappelle que vos congés vous appartiennent et que vous êtes libres de refuser qu'on vous force la main.**
- La CGT renouvelle sa demande pour que les intérimaires (1000 actuellement à Sochaux) ne voient pas leur paie amputée par les journées APLD. Ils ont droit à Noël comme tous ! La Direction fait toujours la sourde oreille !

Formation : vos droits

A l'occasion de l'examen du plan de formation 2013, il a été rappelé :

- Que les formations les jours d'APLD sont en volontariat.
- Que, sur la fiche de présence à toute formation, les salariés doivent cocher la case "non-DIF", s'ils ne veulent pas que la direction pille leurs droits individuels.

Justice pour P'tit Louis

Jean-Louis Sinelle, dit *P'tit Louis*, ouvrier de l'entreprise sous-traitante Maser, est mort écrasé sous une presse, le 21 décembre 2007, à l'emboutissage dans des conditions horribles.

A la suite de cet accident mortel, la direction a tenté de faire porter la responsabilité sur le conducteur d'installation et sur la victime elle-même. Une attitude indécente, qui a beaucoup choqué sa femme et sa fille.

La CGT a considéré qu'un syndicat digne de ce nom, se devait d'être au côté de la famille dans cette épreuve, afin de rétablir la vérité.

Pour réduire le personnel, la direction de l'embout a mis en place des méthodes de travail non sécurisées :

- Après le franchissement d'une barrière immatérielle, le CI devait « acquitter le défaut » sans savoir quelle barrière avait été franchie.
- Et il devait redémarrer la presse sans avoir la visibilité sur l'ensemble des zones dangereuses.

Jean-Louis a été victime de cette course à la productivité et aux suppressions d'emplois.

Le 29 novembre, le tribunal correctionnel de Montbéliard a condamné Peugeot à 100 000 € d'amende et l'entreprise Maser à 15 000 € pour non-respect des obligations de sécurité.

La direction est condamnée à verser à la CGT 1 € symbolique que nous avons demandé, car notre intervention ne visait pas à gagner un sou dans ce drame mais avait pour seul objectif d'apporter à la famille un soutien et les éléments dont elle ne pouvait pas avoir connaissance.

Nous ne pouvons que regretter qu'il ait fallu 5 ans pour que la justice se décide à trancher.

La décision du tribunal correctionnel est un soulagement pour la famille, qui devra encore poursuivre le parcours judiciaire devant les juridictions civiles qui fixeront les dommages et intérêts à lui attribuer.

Horaire de journée : Défendons nos jours RTT

Tentative de braquage

La direction veut imposer de nouvelles règles pour obliger les salariés de moins de 52 ans à consommer les jours RTT au fur et à mesure de leur acquisition, et à vider leur réserve.

Une petite carotte ...

Les salariés qui videraient leur réserve en 2013 auraient droit à 20 % d'abondement sur leur consommation du 1^{er} semestre et 10 % sur celle du second.

... et un gros bâton !

- Le cumul des jours acquis dans l'année et non consommés serait plafonné à 5.
Exemple : fin mai j'ai acquis 5 jours, si je n'en ai consommé aucun, je n'en acquiers plus en juin ! Je continue à travailler 36H45 par semaine et je suis payé 35 !
- Quand à la réserve, la direction la supprimerait purement et simplement fin 2013. Les jours non consommés seraient définitivement perdus !

Bien entendu, la direction va sans doute mettre un peu d'eau dans son vin, en augmentant le nombre de jours cumulés possibles ou en repoussant la date limite d'utilisation de la réserve, mais un peu d'eau dans une piquette n'a jamais fait un grand cru !

Socialement inacceptable

Nos jours de RTT nous appartiennent ! Nous les gagnons par notre travail. Ils ne doivent être ni volés ni imposés.

La direction est schizophrène : elle voudrait nous imposer à la fois la prise de congés et le respect de délais de plus en plus serrés !

Juridiquement contestable

Avec le vol de la réserve et la menace d'un travail non payé, le projet de la direction est juridiquement contestable.

Pour nous infliger un tel recul, la direction a donc besoin d'un accord avec les syndicats.

La CGT vous demande donc d'intervenir auprès de vos délégués pour qu'aucun syndicat ne cautionne une telle remise en cause.

Plan Varin : les négociations patinent

Sur les départs seniors

A la négociation du 23 novembre, la direction a fait une seconde proposition :

- ➔ Un passage en congé de reclassement, 24 mois avant la date d'ouverture du droit à la retraite à taux plein. Allongé de 6 mois au titre de la pénibilité pour ceux qui ont travaillé au moins 17 ans en équipe (doublage, nuit, vsd, etc...)
- ➔ Un paiement à 100 % pendant la durée du préavis (2 mois pour les ouvriers, 3 mois pour les TAM, 6 mois pour les Cadres).
- ➔ Un paiement à 65 % du brut (environ 80 % du net) pendant les mois suivants.
- ➔ Possibilité pour PSA de nous rappeler et de nous imposer des périodes travaillées en interne ou dans des entreprises extérieures. Ces périodes seraient limitées à 6 mois et payées à 100 %.

Cette proposition concerne uniquement les sites d'Aulnay et de Rennes (périmètre PSE). La direction estime à 500 le nombre de salariés susceptibles d'entrer dans ce dispositif (300 à Aulnay et 200 à Rennes).

On est loin du compte : de nombreux ouvriers d'Aulnay n'auront tous leurs trimestres qu'à 62, 65 ou 67 ans ! Un licenciement à 55 ou 58 ans les mènerait tout droit au RSA !

Et rien n'est prévu pour les autres sites qui continueraient à faire de vrais-faux départs pour projet personnel avec aller simple aux ASSEDIC.

Déjà plus de 10 000 signatures dans le groupe !

La CGT appelle ceux qui ne l'auraient pas encore fait à signer la pétition pour une pré-retraite-pénibilité à partir de 55 ans.